

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environner	nontale
Date de réception : 05/10/2017	Dossier complet le : 17110 / 2017	N° d'enregistrement :
		2017-00 5573
	1. Intitulé du projet	
Défrichement d'une zone de 6	250 We bone 15 coultings	ion d'un eco-lieu sur fa
commune de Gagnière	8, 2 Chavagnac, View	dit Les Costes, 30160.
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique  Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	LAVAT MARTIN	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée représenter la personne morale	LAVAT, MARTIN, Maître	d'ouvrage et pétitionnaire.
RCS / SIRET 1814 1817 6 131	63 00015 Forme ju	uridique Entreprise Individuel
	z à votre demande l'annexe obli	
3. Caregorie(s) applicable(s) au tablea d	u des seuils et critéres annexé à l'art limensionnement correspondant du	icle R. 122-2 du code de l'environnement et projet
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au re (Préciser les éventuelles rubriques iss	gard des seuils et critères de la catégorie ues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47 a) Défrichement soumis à autorisation en vue de reconversion des sols, portant sur une superficie totale de plus de O,5 hedare.	Défrichement d'une s pour oréez un éco-fir pour une surface tot	surface de 6525m²
	4. Caractéristiques générales du pro	jet .
Doivent être annexées au présent formula	aire les pièces énoncées à la rubriqu	e 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		
Jone de défrichement com Dans cette zone 90% des 2 Jinsi que les rares feville	. 4 parælles pour une surf iprend 2 parcelles (1222 et irbnes seiont coupés, nous us prèsent sauf cirtains	our servir d'étais dans les mines. ace de 18618 m² et la 610) pour une surface de 6525 m², is garderons les plus beaux pins clant la position dérange. e zone U° (devoloppement , commerciales, industrielles Annexe n° 7

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1976 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

La situation géographique (proximité du parc national des cévennes) est idéalepour accueillir Ce projet d'écolieu dont les constructions ont pour but de s'integrer dans la nature avec des toitunes végétalisées. Toutes les constructions seront écologiques (ossature trois mor en paille, phyto-épurations) elle seront eu nombre de 8, allant de 22 m² à en prevues séches et un défrichement très progressif par des terrassement en prevues séches et un défrichement très progressif, acceillera des arbres froitiens de variétées ancières et oubliées et le sol sera couvert de végétaux à l'exception des cheminements. Les gens mendront dans une démarche de tourisme durable, se ressourcer dans la nature où il réaliserent des orientions artistiques.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

de défrichement sera réalisé par abattage, de façon très progressive (sur une période estiméede 5 ans) afin de ne pas brutalisen et meurtnir la faune, la flore et la vie du sol, et afin de remonter au fur et à mesure les anciènes terrasses de previes sèches qui soutrendront de nouveau le sol paliant aux problemes de ravinement. Cet abattage sera néalisé par zone au fur et à mesure de l'avancement des constructions et des terrassements. A l'exception de quelques rares expécimens gênants, les fevilles (chênes, autres, houx et aubépines) ne seront pas coupés. Les abattages sont débités sur place et serviront dans la permaulture et comme bois de chauffage.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est d'accueillir dans un éco-lieu des gens venus (dans une démarche de tour isme durable) se ressourcer dans la nature. Ce lieu proposera des activitées artistiques:

Sculphure bois/terre et métal, peinture, dessin, forge et tournage du bois.

Des stages seront organisé avec parfois des inhervenants.

L'hébergement se fera dans des fogements insolites intégrés dans la nature.

Une table d'hôte proposera une cuisine de monde avec les produits de jardin per macoll. Les usiteurs viendont décourrir ou approfondir la construction prerse sèche. Pa permaculture, la phyto-épuration ou les mathères artistiques proposées.

Le projet est soumis cadre d'une deman déjà en cours d'in	à une autorisation de défrichement dans le nde de permis de construire, natruction.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées					
Grand	leurs caractéristiques Valeur(s)					
Emprise globale du projet et terrain d'assiette	surface des parcolles 1222, 610, 612 18 618 m² surface des parcolles 14700 m² et 1380 m² 1222 et 610 à définidor (F1) 2					
*	surface a défricher 6525 m²					
	surface de plancher 527 m²					
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long.44 ° 32 '90 "95 Lat. 4 ° 11 '74 "79					
Lieu dit LES COSTES, Chemin du Houlettes, Chavagnac, Gagnières 30 ± 60 Parcelle nº 1222, 610 612 et 613 section A	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ :  Long ° ' " Lat ° ' " ° ' " Lat ° ' " " Lat ° ' " " Lat ~_ " " " Lat ° ' " " " Lat ° " " " " " "					
Joi	ignez à voire demande les annexes n° 2 à 6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui  Non  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	0		
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			Se trouve à l'exterieur du coeur mais toutefois dans le Parc National des Cévènnes. Annexe n°8
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Le projet est approuvé.  Annexe n°9
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0		
Dans une zone de répartition des eaux ?	0		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Se situe en bordure d'un site Natura 2000, Landes et forêts du bois des Bartres." Annexe 6 et 9
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau? X Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? peut être de légères perturbations très passagères sur là zone défrichée, mais le défrichée ment sur êtrop progriessif et respectueux pour que ce soit notable. Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X. susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site?

Annexe nº 6

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			6525 m² de pins maritimes et qualques rares fevillus seront défrichés très progressivement et remplacés par des constructions et d'autres espèces de fevillus.  Annexe n° 7
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Annexe n°9
	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le ternain borde une zone concernie par le risque d'inondation. Annexe n°9
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il des effluents ?		des eaux grises domestiques seront conduites vers des jardins d'assainisement. 2 filières de phyto-Epuration agrées, installées par l'organisme Aquatiris. Annexe n°10
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	Le projet engendrers la production de dédels domostiques qui seront collectés par le service de ramassage des ordures ménagères.

	1	1		
/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		Ø	
	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Letenzin concerné est à l'abandon depuis 60 ans mais se trouve désormais dans une zone de development économique et sera donc de nouveau en activité : Accueil, tourisme durable diverses activitées artistiques, lebengement, potagen.
approutes	nces du projet identil ? Non Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants o :
				-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui N	lon Si oui, décrive	ez lesq	uels :	
×				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les risques de revinement, que pourreit engendrer le défrichement de la zone du projet, scront évités grace à la reconstruction des terrasses en pierres sèches et à la récupération des ceux de toitures et de roissalements qui seront dirigées vers des bassins dont les trop-pleirs iront dans des beissières cultivées en buttes permacoles.

Annexe no 11

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

C'est un projet de tourisme durable et de permaculture pour lequel nous visons le respect maximum de l'environnement. Nous estimons qu'il ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact ausens réglementaire car nous le réalisons de pois le début en intégrant le soucis de minimiser l'impact sur l'environnement. Nous avons la volont é que ce projet d'Eco-lieu soit une vitrine écologique dans plusieurs domaines, aménagement paysager, intégration, construction, taitement des eaux...

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	5.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié ;	N
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	-
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	Ø
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Sec. 10

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Annexe nº 7: zone de défrichement.

Annexe n°9: Arnêté relatif au PPRI, Information sur les risques majeurs Attestation mairie de gagnières Plan de la zone PPRI

Annuxe n°10: document phyto-Epurstion.

Annexe n° 8: Déliberation du Conscil Municipal.

Annexe n° 9: Arrêté pelatif au PRI,

Annexe n° 9: Arrêté pelatif au PRI,

Annexe n° 13: notice

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Montpellier

03/10/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessi